Verdun (55) : Quatre ans ferme pour le migrant agresseur d'octogénaires.

10/04/2018 à 10h05

Il n'a rien fait. Il le clame sur tous les tons au tribunal. Halim Jendara, 33 ans, comparaissait devant le tribunal principalement pour des faits de vols avec violence ou aggravés par des circonstances et en récidive. Mais ce n'est jamais lui. Né en Mauritanie, demandeur d'asile et parlant mal français, il est assisté d'une interprète.

L'homme qui retire de l'argent, fin janvier, avec la carte bancaire volée à une dame de 88 ans qui sera aussi la victime du 19 mars rue Saint-Louis ? Ce n'est pas lui. Il est prévenu du recel de la carte de crédit. Mais la caméra du distributeur de billets le filme quelques minutes plus tard marchant devant l'appareil. Pas lui non plus qui veut voler un sac de victuailles à un bénéficiaire des Restos du cœur, pas lui qui lui lance des pierres dont l'une brise la vitrine de l'association caritative. Il explique que la victime l'accuse parce qu'il a une dette de 10 euros pour un achat d'héroïne.

Pas lui non plus qui agresse un octogénaire très malade et lui vole son portefeuille. Sa compagne, avec qui il a un enfant et un autre à venir, est dans la salle. Elle finit par craquer et s'en va en lâchant en direction du tribunal : « Vous voulez l'enterrer ! » avant d'asséner un chapelet d'injures fleuries qui résonnent encore dans le couloir et la salle des pas perdus.

L'instruction de l'affaire arrive au fait le plus grave reproché au prévenu. L'histoire avait défrayé la chronique. Le

19 mars, un homme avait cassé la fenêtre d'un appartement du rez-de-chaussée de la rue Saint-Louis, s'était introduit chez une dame de 88 ans, l'avait roué de coups avec sa canne et lui avait arraché son collier. La victime, toujours à l'hôpital, a reçu une ITT de quatre mois.

(…) Son casier judiciaire mentionne aussi des condamnations pour des faits sur quatre personnes vulnérables. Pour Me Héchinger, « les faits sont constitués » et met en avant « une défense de circonstance ». La substitut Masselot le dit d'emblée : elle demandera « une condamnation exemplaire » et signale que les victimes sont « sélectionnées parce qu'âgées et vulnérables ». Et demande 5 ans de prison ferme.

www.vosgesmatin.fr